

AIPR - Opérateur

La formation AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour une ou plusieurs personnes par équipe travaillant sur un chantier.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours) - Formation présentielles

Profils des stagiaires

- Salarié de l'entreprise de travaux intervenant directement sur le chantier et sous les ordres de l'encadrant

Prérequis

- Aptitude médicale au poste
- Etre âgé de plus de 18 ans
- Compréhension écrite et orale de la langue française

Modalités et délais d'accès

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, à l'initiative du salarié, par un particulier, à la demande de Pôle Emploi ...

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Accessibilité

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur. Pour toutes informations complémentaires, nous vous conseillons les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH et FIPHFP.

N'hésitez pas également à contacter notre référent handicap, Adelys DEMONT au 06.72.01.69.43 ou par mail : adelys@adiome.com

MAGMA FORMATION

6 route de Pitoys

64600 ANGLET

contact@magma-formation.com

Tel: 05 59 29 74 11



Objectifs pédagogiques

- Appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux
- Obtenir sa certification AIPR

Contenu de la formation

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
 - Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
 - Les acteurs d'un projet de travaux
 - La responsabilité de l'opérateur
 - La responsabilité de l'encadrant
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
 - Les différents types de réseaux
 - La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles
- Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
- Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation
 - Les moyens de protection collective adaptés
 - Les EPI adaptés
- Identifier les affleureurs des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs
 - Analyse de l'environnement
 - Identification les affleureurs
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable
 - Le repérage des anomalies
 - La conduite à tenir
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux
 - Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision
 - Les distances minimales d'approche sur réseaux
 - Les techniques de travaux adaptées
- Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier
- Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident Appliquer la règle des 4 A
- Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques
 - Les zones d'environnement électrique : principes et limites
 - La présentation des situations à risques
 - L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF (distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés)
 - La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique
- Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux
 - Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires
 - Le ripage d'un câble ou d'un fourreau
 - Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau
 - L'ouverture d'un fourreau
 - La mise en œuvre de protections mécaniques et thermiques
- EXAMEN AIPR OPERATEUR sur le site interne du MTES

MAGMA FORMATION

6 route de Pitoys
64600 ANGLET
contact@magma-formation.com
Tel: 05 59 29 74 11



Organisation de la formation

Formateur

Formation délivrée par un professionnel certifié.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Salle comprenant : paperboard, vidéoprojecteurs, tables, chaises.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites.
- Questionnaire de validation des acquis.
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation (à chaud et à froid).
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Tarifs et lieu

Tarifs : INTER : 250.00 € HT par personne soit 300.00 € TTC par personne

INTRA : Nous contacter pour un devis personnalisé

Lieu : INTER : 6 route de Pitoys 64600 ANGLET

INTRA : Dans vos locaux

Date de création du document : 7 septembre 2022

Dernière mise à jour du programme : 7/09/2022